

Vu la première convocation en date du 12 juin 2026 ;

Considérant que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin, celle-ci n'a pu valablement délibérer ;

Considérant que les membres ont été régulièrement convoqués pour une nouvelle séance en date du 27 juin 2026, conformément au statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à salle n°2 sous-sols mairie de Lamballe, sous la présidence de Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Syndicat Mixte du Haras. Au cours de cette séance, il est délibéré valablement avec pour condition de quorum : 1 délégué par collectivité.

Etaient présents :

Région Bretagne : Philippe HERCOUET

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Dider YON

Lamballe Terre et Mer : Serge GUINARD, Jean-Luc GOUYETTE

Ville de Lamballe Armor : Bertrand MARTIN, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Sylvain BERNU

Absents

Région Bretagne : Adeline YON BERTHELOT, Véronique MEHEUST

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Robert RAULT, Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer : Gwenaëlle AOUTIN

Ville de Lamballe Armor :

Il est proposé au Conseil de délibérer sur l'objet suivant :

DELIBERATION N° 2026-014

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025

Membres en exercice : 12 – Présents : 7 – Absents : 5

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Comptable Public pour la période de janvier 2025 au 31 décembre 2025 et présentant des résultats identiques à ceux du Compte Administratif 2025 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	169 565.60 €	985 400.89 €
DEPENSES	145 978.46 €	1 032 852.53 €
RESULTAT 2025	23 587.14 €	-47 451.64 €
RESULTAT GLOBAL 2025	- 23 864.50 €	

	RESULTAT DE CLOTURE 2024	RESULTAT DE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	523 269.22 €	23 587.14 €	549 856.36 €
FONCTIONNEMENT	94 661. 26 €	-47 451.64 €	47 209.62 €
TOTAUX	617 930.48 €	-23 864.50 €	594 065.98 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

APPROUVE le COMPTE DE GESTION 2025,

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré à Lamballe, le 27 juin 2026

Copie conforme à l'original

Certifié transmis en préfecture



Le Président

Stéphane DE SALLIER DUPIN